

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 4 juin 2024, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 4 JUIN 2024 :

OCA24 16 0149

POUR L'ÉVÈNEMENT « FERMETURE COMPLÈTE DU BOULEVARD DOLLARD »

Conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), le conseil autorise la fermeture complète à la circulation automobile du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie, du 19 août au 31 octobre 2024 inclusivement, tout en conservant l'accès au garage souterrain situé près de l'avenue Lajoie ainsi que l'accès au débarcadère d'autobus scolaires situé près de l'avenue Van Horne. Les tronçons visés par cette fermeture complète sont les suivants:

- Côté est du boulevard Dollard entre le 2^e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie;
- Côté ouest du boulevard Dollard entre le 2^e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement intérieur au nord de l'avenue Lajoie.

OCA24 16 0150 autorisant jusqu'au 31 octobre 2024 inclusivement :

L'implantation et l'aménagement d'une rue active et familiale visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur, et ce, aux endroits suivants :

- sur le tronçon de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt et le tronçon de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et la Côte-Sainte-Catherine.

OCA24 16 0151

POUR L'ÉVÈNEMENT FÊTE DES VOISINS DE L'AVENUE PRINCE-PHILIP

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) ainsi qu'aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Prince-Philip, entre les deux avenues Springgrove, pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins de l'avenue Prince-Philip** » le 9 juin 2024, de 12 H à 19 H, ou le 22 juin 2024 en cas de pluie.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204).

POUR L'ÉVÈNEMENT « FÊTE DES VOISINS MCDUGALL »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile de l'avenue McDougall, entre les avenues Elmwood et le Chemin de la Côte Ste-Catherine, pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins McDougall** » le 08 juin 2024, de 13 H à 22 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS DOLLARD »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile sur le boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins Dollard** » le 08 juin 2024, de 16 H à 22 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS HAZELWOOD »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile de l'avenue Hazelwood, entre le Chemin de la Côte Ste-Catherine et l'avenue Willodale, pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins Hazelwood** » le 09 juin 2024, de 10 H 30 à 16 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS DUNLOP »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile de l'avenue Dunlop, entre l'avenue Van Horne et l'avenue Ducharme, pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins Dunlop** » le 15 juin 2024, de 12 H à 22 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS HARTLAND »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile de l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins Hartland** » le 15 juin 2024, de 17 H à 22 H, ou le 16 juin 2024 en cas de pluie.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS HARTLAND »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile de l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins Hartland** » le 24 juin 2024, de 16 H à 23 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « CLINIQUE DE VACCINATION DANS LES PARCS »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire de la place Alice-Girard le 25 juin 2024, le parc Pierre-Dansereau le 9 juillet 2024, le parc Beaubien le 25 juillet 2024, le parc John-F-Kennedy le 13 août 2024 et le parc Outremont le 10 septembre 2024, de 10 H 30 à 16 H 30, pour la tenue de l'événement « **Clinique de vaccination dans les parcs** » organisé par le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PARADE BAGLEITEN »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation de l'avenue Durocher, entre les avenues Van Horne et Lajoie, le 13 juin 2024, entre 22 H à 22 H 30, pour escorter le Grand Rabin de la communauté juive hassidique du 1040, avenue Van Horne jusqu'à sa demeure au 6070, avenue Durocher dans le cadre de l'événement « **Parade Bagleiten** » organisé par la Congrégation Amour pour Israël.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

OCA2 16 0152, autorisant l'entrepreneur MAGIL à effectuer des coulés de béton pour l'immeuble sis au 1400, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, après 18 H les jours de semaine, et ce, à 4 reprises, soit 2 jours la semaine du 3 juin 2024 et 2 jours la semaine du 8 juillet 2024, le tout conformément aux articles 15, paragraphe 2 et 51, paragraphe 4 du *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637).

Montréal, le 13 juin 2024

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate